



**Rapport de la période de trois mois
se terminant le 30 novembre 2008**

États financiers

Neptune Technologies & Bioressources inc.

Bilans consolidés

30 novembre et 31 mai 2008	Non vérifié 30 novembre 2008	Vérifié 31 mai 2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	901 616	545 596
Dépôts à terme	3 428 400	2 166 699
Débiteurs	4 297 996	4 527 287
Crédits d'impôt à recevoir	563 545	264 803
Stocks (note 4)	2 078 529	1 383 176
Frais payés d'avance	263 825	224 878
	11 533 911	9 112 439
Immobilisations	4 161 957	4 050 095
Actifs incorporels	1 271 104	1 098 658
Autre élément d'actif	51 937	95 977
	17 018 909	14 357 169
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Société contrôlée par un dirigeant et administrateur (note 5)	47 369	59 728
Autres	1 621 776	1 821 469
Sommes perçues d'avance (note 6)	903 410	-
Tranche à court terme de la dette à long terme	568 452	984 018
Actions rachetables des filiales détenues par une société contrôlée par un dirigeant et administrateur (note 5)	137 000	-
	3 278 007	2 865 215
Sommes perçues d'avance (note 6)	-	873 260
Déventures convertibles (note 8)	2 156 574	-
Dette à long terme (note 9)	3 134 277	2 524 023
	8 568 858	6 262 498
Avoir des actionnaires sans contrôle (note 11)	-	-
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions et bons de souscription (note 10)	25 218 856	24 902 594
Surplus d'apport	8 433 638	6 425 114
Déficit	(25 202 443)	(23 233 037)
	8 450 051	8 094 671
	17 018 909	14 357 169

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Neptune Technologies & Bioressources inc.

États consolidés du déficit

(Non vérifiés)

Périodes arrêtées les 30 novembre 2008 et 2007

	2008	2007	2008	2007
	(3 mois)		(6 mois)	
Solde au début	(23 841 322)	\$ (19 499 600)	\$ (23 233 037)	\$ (18 448 233)
Perte nette	(1 361 121)	(1 563 297)	(1 960 026)	(2 614 664)
Dividende (note 5)	-	-	(9 380)	-
Solde à la fin	(25 202 443)	\$ (21 062 897)	\$ (25 202 443)	\$ (21 062 897)

États consolidés du surplus d'apport

(Non vérifiés)

Périodes arrêtées les 30 novembre 2008 et 2007

	2008	2007	2008	2007
	(3 mois)		(6 mois)	
Solde au début	7 132 191	\$ 3 892 877	\$ 6 425 114	\$ 2 974 533
Bons de souscription échus	62 825	-	62 825	-
Options exercées	(4 361)	(751 188)	(58 513)	(906 356)
Composante de capitaux propres des débentures convertibles	363 417	-	363 417	-
Rémunération reliée aux options sur actions	879 566	1 197 455	1 640 795	2 270 968
Solde à la fin	8 433 638	\$ 4 339 144	\$ 8 433 638	\$ 4 339 145

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Neptune Technologies & Bioressources inc.
Etats consolidés des résultats et du résultat étendu
(Non vérifiés)

Périodes arrêtées les 30 novembre 2008 et 2007

	2008	2007	2008	2007
	(3 mois)		(6 mois)	
Ventes et entente de partenariat et collaboration	2 451 322 \$	2 168 809 \$	4 816 945 \$	4 254 145 \$
Coût des ventes et charges d'exploitation (excluant l'amortissement et la rémunération reliée aux options sur actions)	2 575 607	2 019 915	4 430 443	3 693 752
Rémunération reliée aux options sur actions	879 566	1 197 455	1 640 795	2 270 968
Frais de recherche et de développement	457 301	96 747	818 861	201 438
Frais financiers	151 224	133 931	283 245	267 817
Amortissement	163 041	145 083	344 622	290 768
	4 226 739	3 593 131	7 517 966	6 724 743
Perte avant les éléments ci-dessous	(1 775 417)	(1 424 322)	(2 701 021)	(2 470 598)
Revenus d'intérêts	1 160	17 674	8 497	42 783
Gain (perte) de change	540 889	(156 648)	860 251	(186 854)
Redevances versées en actions rachetables au gré du détenteur (note 5)	(137 000)	-	(137 000)	-
Perte attribuée aux actionnaires sans contrôle (note 11)	9 247	-	9 247	-
Perte nette et perte nette étendue	(1 361 121) \$	(1 563 296) \$	(1 960 026) \$	(2 614 669) \$
Perte par action de base et diluée	(0,036) \$	(0,042) \$	(0,052) \$	(0,071) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	37 664 922	37 171 235	37 582 760	37 029 860

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Neptune Technologies & Bioressources inc.
États consolidés des flux de trésorerie
(Non vérifiés)

Périodes arrêtées les 30 novembre 2008 et 2007

	2008	2007	2008	2007
	(3 mois)		(6 mois)	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Perte nette	(1 361 121) \$	(1 563 297) \$	(1 960 026) \$	(2 614 664) \$
Éléments hors caisse				
Amortissement des immobilisations	128 463	142 155	265 119	284 912
Amortissement des actifs incorporels	3 525	2 928	7 050	5 856
Amortissement autre élément d'actif	31 053	-	72 453	-
Rémunération reliée aux options sur actions	879 566	1 197 455	1 640 795	2 270 968
Accroissement de la composante passif de débentures convertibles (note 8)	33 806	-	33 806	-
Redevances versées en actions rachetables des filiales	137 000	-	137 000	-
Perte attribuée aux actionnaires sans contrôle	(9 247)	-	(9 247)	-
Perte de change non réalisée sur les sommes perçues d'avance	4 250	-	10 150	-
Variations d'éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 7)	174 582	385 853	(963 858)	(575 882)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	21 877	165 094	(766 758)	(628 810)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations	(356 667)	(34 703)	(376 981)	(75 567)
Acquisition d'actifs incorporels	(55 334)	(119 637)	(179 496)	(143 676)
Diminution (augmentation) des dépôts à terme	(2 024 822)	(266 373)	(1 261 701)	211 307
Augmentation d'autre élément d'actif	(175)	-	(28 413)	(75 881)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 436 998)	(420 713)	(1 846 591)	(83 817)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Augmentation (diminution) de l'emprunt bancaire	(580 000)	400 000	-	190 000
Émission de dette à long terme	3 453 296	-	3 453 296	-
Remboursements de la dette à long terme	(3 033 554)	(216 266)	(3 258 608)	(440 235)
Émission de débentures convertibles (note 8)	2 750 000	-	2 750 000	-
Frais financiers sur émissions de dette et débentures (note 8)	(30 000)	-	(30 000)	-
Dividende (note 5)	(133)	-	(133)	-
Sommes perçues d'avance	-	99 860	-	818 210
Émission de capital-actions sur exercices d'options	9 251	312 056	54 814	511 993
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 568 860	595 650	2 969 369	1 079 968
Augmentation nette de la trésorerie	153 739	340 031	356 020	367 341
Trésorerie, au début	747 877	686 664	545 596	659 354
Trésorerie, à la fin	901 616 \$	1 026 695 \$	901 616 \$	1 026 695 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Neptune Technologies & Bioressources inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non vérifiés)

Périodes arrêtées les 30 novembre 2008 et 2007

1 - MODE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers intermédiaires consolidés comprennent les comptes de Neptune Technologies & Bioressources inc. (la "Société"), ceux de sa filiale Acasti Pharma inc. ("Acasti Pharma"), laquelle a débuté ses opérations en août 2008, et ceux de sa filiale en propriété exclusive NeuroBioPharm inc. ("NeuroBioPharm") laquelle a débuté ses opérations le 15 octobre 2008 sous le nom de Neuro Vimer Pharma inc. laquelle a été renommée NeuroBioPharm inc. le 7 novembre 2008. Les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs et reflètent les ajustements normaux et récurrents qui sont, selon Neptune Technologies & Bioressources inc., considérés nécessaires pour une présentation fiable. Les états financiers intermédiaires consolidés non vérifiés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ces états financiers intermédiaires consolidés non vérifiés n'incluent cependant pas l'ensemble de la divulgation requise par les principes comptables généralement reconnus et, par conséquent, doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes incluses dans le dernier rapport annuel de la Société. Les états financiers intermédiaires consolidés non vérifiés ont été préparés selon les conventions comptables présentées dans le dernier rapport annuel de la Société.

Au cours de la période de 3 mois terminée le 30 novembre 2008, la Société a fait le choix de changer la date de sa fin d'année financière qui sera dorénavant le dernier jour du mois de février de chaque année. Par conséquent, l'exercice en cours comporte trois périodes de trois mois et se terminera le 28 février 2009.

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

A l'exception des nouvelles normes comptables décrites à la note 3 ci-dessous, la Société a utilisé les mêmes conventions comptables que celles qui sont décrites aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés vérifiés paraissant dans le rapport annuel de la Société pour l'exercice terminé le 31 mai 2008 pour dresser ses états financiers consolidés intermédiaires.

3 - ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1er juin 2008, la Société a adopté les nouvelles normes comptables du chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, du chapitre 3031, *Stocks*, du chapitre 3862 *Instruments financiers - informations à fournir* et du chapitre 3863 *Instruments financiers - présentation* du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). L'adoption de ces chapitres n'a eu aucune incidence sur les résultats financiers de la Société.

Le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, du Manuel de l'ICCA établit des normes qui obligent l'entité à fournir des informations à la fois qualitatives et quantitatives propres à permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital. La nouvelle norme porte sur les informations à fournir uniquement et n'a eu aucune incidence sur les résultats financiers de la Société. Se reporter à la note 13.

Le chapitre 3862, *Instruments financiers - informations à fournir* et 3863, *Instruments financiers - présentation* du Manuel de l'ICCA traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers. Se reporter à la note 14.

Le Chapitre 3031, *Stocks* du Manuel de l'ICCA qui remplace le chapitre 3030 portant le même titre. Le nouveau chapitre établit des directives sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. Il traite également des méthodes de détermination du coût utilisées pour imputer les coûts aux stocks. Les changements présentés au chapitre 3031 touchent notamment les éléments suivants :

- Certains coûts, tel que les coûts de stockage et les frais généraux et administratifs qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, sont précisément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés;
- La reprise des montants de dépréciation à la valeur nette de réalisation en présence d'une augmentation subséquente de la valeur des stocks est maintenant requise;
- L'évaluation des stocks au plus faible du coût et du coût de remplacement n'est plus permise.

L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires. Se référer à la note 4

4 - STOCKS

	30 novembre 2008		31 mai 2008	
Matières premières	1 313 804	\$	1 053 851	\$
Produits finis	764 725		329 325	
	2 078 529	\$	1 383 176	\$

Le total des stocks passés en charges au coût des marchandises vendues pour la période de six mois terminée le 30 novembre 2008 est de 3 298 006 \$. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen par projet incluant les coûts directs et les frais généraux de production fixes et variables (coût moyen mensuel). Chaque projet correspond à un mois de production. Aucune provision d'obsolescence ou désuétude n'a été prise durant la période arrêtée le 30 novembre 2008.

5 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société s'est engagée auprès d'un actionnaire (une société contrôlée par un dirigeant et administrateur), et ce, à compter du 1er juin 2002, à payer semestriellement une somme représentant 1 % des revenus, sans limite de durée, à titre de redevance. Le montant versé annuellement ne pourra excéder le bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement. Au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2008, le total de ces redevances représente 47 359 \$ (42 541 \$ en 2007). Au 30 novembre 2008, le solde dû à cet actionnaire en vertu de cet engagement est de 47 359 \$ (59 728 \$ au 31 mai 2008). Ce montant est présenté au bilan sous la rubrique créiteurs et charges à payer.

Le 7 août 2008, la Société a octroyé une licence exclusive mondiale à sa filiale Acasti Pharma. Cette licence permet de développer et commercialiser les applications cardiovasculaires pharmaceutiques du Neptune huile de krill et de ses concentrés. La Société a par la suite procédé à deux roulements successifs afin de compléter la transaction. La contrepartie totale est de 5 000 000 d'actions de catégorie B, 26 000 000 d'actions de catégorie C, 6 000 000 de bons de souscription de série 4 et 3 000 000 de bons de souscription de série 5. Ces actions et ces bons de souscription ont été éliminés lors de la consolidation des comptes des sociétés.

Dans le cadre des transactions avec sa filiale Acasti Pharma, la Société doit payer à titre de redevance à une société contrôlée par un dirigeant et administrateur, 1 % des revenus obtenus et cette dernière a accepté l'offre de la Société d'être payée en valeur mobilière au lieu de comptant. La Société a donc émis en faveur de cette société contrôlée par un dirigeant et administrateur, 1% de la contrepartie reçue par la Société, soit 50 000 actions de catégorie B, 260 000 actions de catégorie C, 60 000 bons de souscription de série 4 et 30 000 bons de souscription de série 5. Tel que décrit à la note 11, les actions de catégorie B et C sont rachetables au gré du détenteur. Les bons de souscription n'ont aucune valeur en date de la transaction. La forme de paiement valeur mobilière retenue par les sociétés est sous réserve d'obtenir l'approbation réglementaire requise et/ou de satisfaire aux autres conditions, le cas échéant et à défaut sera effectué en argent. Les actions et bons de souscription ainsi émis à titre de redevances seront libérées dès que la condition reliée au bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement sera remplie.

La Société a classé comme élément de passif à court terme ces actions détenues par la société apparentée pour montant de 92 000 \$.

Le 15 octobre 2008, la Société a conclu une entente de partenariat, cédé une entente existante et octroyé une licence exclusive mondiale à sa filiale NeuroBioPharm. La licence permet de développer et commercialiser les applications neurologiques pharmaceutiques du Neptune huile de krill et de ses concentrés. La contrepartie se traduit par un partage des revenus découlant de l'entente cédée ainsi que par l'émission en faveur de la Société de 45 000 000 d'actions de catégorie E de NeuroBioPharm. Ces actions ont été éliminées lors de la consolidation des comptes des sociétés.

Dans le cadre cette transaction, la Société a payé à titre de redevance à la société contrôlée par un dirigeant et administrateur, 1 % des revenus obtenus et cette dernière a accepté l'offre de la Société d'être payée en valeur mobilière au lieu de comptant. La Société a donc émis en faveur de cette société contrôlée par un dirigeant et administrateur, 1% de la contrepartie reçue par la Société, soit 450 000 actions de catégorie E. Les actions de catégorie E sont rachetables au gré du détenteur. La forme de paiement valeur mobilière retenue par les sociétés est sous réserve d'obtenir l'approbation réglementaire requise et/ou de satisfaire aux autres conditions, le cas échéant et à défaut sera effectué en argent. Les actions ainsi émises à titre de redevances seront libérées dès que la condition reliée au bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement sera remplie. La Société a classé comme élément de passif à court terme ces actions détenues par la société contrôlée par un dirigeant et administrateur pour un montant total de 45 000 \$.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à leur valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

6 - ENTENTES DE PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

Au cours du 1er trimestre de l'année financière se terminant le 31 mai 2008, la Société a encaissé un premier montant de 773 400 \$ (500 000 Euro) d'une série de montants prévus aux termes d'une entente de partenariat conclue en juin 2007. Cette somme est inscrite au titre de somme perçue d'avance. Comme le prévoit l'entente, la Société s'engage à développer un programme de recherche clinique et de développement de produits incorporant Neptune huile de krill dans une matrice alimentaire. Le présent montant est uniquement remboursable si les parties n'atteignent pas certains jalons de développement d'ici juin 2009 lesquels précèdent la mise en marché des produits. Le montant sera ensuite porté contre les redevances gagnées selon les conditions de l'entente.

Au cours du 2e trimestre de l'année financière se terminant le 31 mai 2008, la Société a encaissé un montant initial de 99 860 \$ d'une entente totale de 299 860 \$. Un montant supplémentaire d'étape de 100 000 \$ est à recevoir au 30 novembre 2008 et un montant final d'étape de 100 000 \$ sera perçu à la fin de l'entente. L'entente de collaboration qui a été reformulée au cours de la période terminée le 31 août 2008 est un projet de recherche clinique signée en mai 2007 qui a été modifiée en juin 2008 et s'échelonne sur une durée estimative de 15 mois. Un montant initial de 99 860 \$ fut inscrit au titre de somme perçue d'avance. Comme le prévoit l'entente, la Société s'engage à exécuter un projet de recherche clinique sur l'évaluation des effets de Neptune huile de krill et de ses concentrés sur certaines conditions humaines. L'entente qui a été cédée le 15 octobre 2008 à NeuroBioPharm, filiale à part entière de la Société, prévoit une période d'exclusivité sur les droits concernant l'utilisation par le partenaire des résultats de l'étude clinique.

Au cours de la période de six mois arrêtée le 30 novembre 2008, un montant de 80 000 \$ relativement à la deuxième entente de partenariat et collaboration a été reconnu aux résultats consolidés au titre de produit sur la base de la durée estimative de la recherche clinique.

7 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation:

	Périodes de 3 mois terminées		Périodes de 6 mois terminées	
	2008	les 30 novembre, 2007	2008	les 30 novembre, 2007
Débiteurs	678 912 \$	971 389 \$	229 291 \$	264 366 \$
Crédits d'impôt à recevoir	(196 176)	(23 160)	(298 742)	(61 006)
Stocks	(566 530)	151 195	(695 353)	(681 709)
Frais payés d'avance	148 780	11 192	(38 947)	519
Créditeurs et charges à payer	117 651	(724 763)	(212 052)	(98 052)
Sommes perçues d'avance	(40 000)	-	20 000	-
Intérêts courus sur débiteurs convertibles	31 945	-	31 945	-
	174 582 \$	385 853 \$	(963 858) \$	(575 882) \$

8 - COMPOSANTE PASSIF DE DÉBENTURES CONVERTIBLES, DÉRIVÉS ET DÉRIVÉ INCORPORÉ AUX DÉBENTURES CONVERTIBLES

Capital total des débetures convertibles non garanti à l'émission	2 750 000 \$
Frais financiers sur émission des débetures	(30 000)
Composante des capitaux propres des débetures convertibles	(363 417)
Bons de souscription détachables	(265 760)
Intérêts courus	31 945
Accroissement de la composante passif	33 806
Solde passif des débetures convertibles au 30 novembre 2008	2 156 574 \$

Le 9 octobre 2008, la Société a émis 2 750 tranches de 1 000 \$ de débetures convertibles d'un capital total de 2 750 000 \$. Ces débetures étaient accompagnées de :

- 1 100 000 options d'achat d'actions en circulation d'Acasti Pharma, chacune permettant à son détenteur d'acquérir de la Société une action de catégorie A d'Acasti Pharma au prix de référence jusqu'au 30 avril 2010 défini ci-après.
- 1 100 000 bons de souscription de la Société chacun permettant à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 1,25 \$ jusqu'au 30 avril 2010.

Les débetures portent intérêt à 8 %, payable annuellement en argent ou en nature, ou capitalisable au gré de la Société. Elles viennent à échéance le 9 octobre 2011, date à laquelle la Société doit rembourser la somme due non convertie, capital et intérêt, en argent ou en actions de la Société moyennant une prime de 15 % et sujet à un prix minimum de 1,25 \$ par action ordinaire.

Les débetures sont convertibles comme suit :

- i) au gré du détenteur, avant le 30 novembre 2010 en Unités de la Société émises à un ratio de 1,25 \$ chacune pour la portion du capital converti et à en fonction d'un prix correspondant au prix au marché des actions de la Société pour les intérêts non payés en date de conversion. Ou à la date choisie par la Société dès lors et seulement si le cours de ses actions ordinaires a clôturé à un prix plus élevé que 3,75 \$ pour 3 jours consécutifs sur un marché boursier reconnu. Chaque Unité correspond à une action ordinaire et à un demi bon de souscription de la Société ("souscription à la conversion").
Chaque bon de souscription à la conversion permettra au détenteur de d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix au marché au moment de l'émission du bon de souscription à la conversion jusqu'à la plus rapprochée de ces dates : la date de maturité de la débeture, 2 ans après la conversion de la tranche de débeture correspondante ou 30 jours suivant la date à laquelle le cours des actions de la Société aura clôturé, sur un marché boursier reconnu, à un prix plus élevé que le double du prix au marché à la date d'émission desdits bons de souscription, pour au moins 3 jours consécutifs.

Les débetures sont échangeables comme suit :

- ii) au gré du détenteur à partir du 1er juin 2009 jusqu'au 30 novembre 2010 en unités d'Acasti Pharma détenues par la Société dont le nombre est établi selon la période de conversion en fonction des ratios décrits ci-dessus. Chaque unité d'Acasti Pharma regroupe une action catégorie A et une option d'achat d'action catégorie A d'Acasti ("Unité de conversion d'Acasti Pharma").
- a) Si l'échange survenait entre le 1^{er} juin 2009 et le 30 novembre 2009 le nombre d'Unités d'Acasti Pharma correspondrait au capital converti divisé par le plus bas des prix entre 0,25 \$ et le prix le plus bas payé pour une action catégorie A d'Acasti Pharma dans le cadre d'un financement pouvant avoir lieu avant le 15 novembre 2009 ("prix de référence"). Chaque Unité d'Acasti Pharma regroupera une action catégorie A d'Acasti Pharma émise au prix de référence (entiercée pendant 6 mois après son émission) et à une option d'achat d'action d'Acasti Pharma permettant à son détenteur d'acheter une action ordinaire d'Acasti Pharma (sera également entiercée pendant 6 mois après l'exercice de l'option) au prix de référence plus 0,25 \$ pendant une période de 12 mois suivant son émission.
- b) Si l'échange survenait entre le 1er décembre 2009 et le 31 mai 2010 le nombre d'Unités d'Acasti Pharma correspondrait au capital converti divisé par le prix de référence plus 0,25 \$. Chaque Unité d'Acasti Pharma regroupera une action catégorie A d'Acasti Pharma (entiercée pendant 3 mois après son émission) émise au prix de référence plus 0,25 \$ et à une option d'achat d'action d'Acasti Pharma permettant à son détenteur d'acheter une action ordinaire d'Acasti Pharma (sera également entiercée pendant 3 mois après l'exercice de l'option) au prix de référence plus 0,75 \$ pendant une période de 12 mois suivant son émission.
- c) Si l'échange survenait entre le 1 juin 2010 et le 30 novembre 2010 le nombre d'Unités d'Acasti Pharma correspondrait au capital converti divisé par le prix de référence plus 0,75 \$. Chaque unité d'Acasti Pharma regroupera une action catégorie A d'Acasti Pharma (entiercée pendant 3 mois après son émission) émise au prix de référence plus 0,75 \$ et à une option d'achat d'action d'Acasti Pharma permettant à son détenteur d'acheter une action ordinaire d'Acasti Pharma (sera également entiercée pendant 3 mois après l'exercice de l'option) au prix de référence plus 1,25 \$ pendant une période de 12 mois suivant son émission.

Selon le Manuel de l'ICCA, les débetures convertibles composées de divers instruments de dettes et de capitaux propres sont comptabilisées à titre d'instruments financiers hybrides et ils sont présentés sous leurs composantes passifs et capitaux propres. La Société a évalué, à leur date d'émission les instruments financiers suivants :

- a) Les 1 100 000 bons de souscription détachables à leur émission, au moyen de la méthode Black-Scholes, en retenant les hypothèses suivantes :

- i) Juste valeur des actions ordinaires de 1,03 \$
- ii) Prix de levée de 1,25 \$
- iii) Taux d'intérêt sans risque de 2,50 %
- iv) Durée estimative de 9 mois
- v) Volatilité prévue de 87 %

Suite à l'évaluation, les bons de souscriptions ont été classés comme éléments de capital-actions au montant de 265 760 \$.

- b) Les 1 100 000 options d'achat d'actions d'Acasti Pharma détachables ainsi que l'option de conversion en Unités d'Acasti Pharma, constituant des passifs distincts de la composante passif des débetures convertibles ont été évaluées au moyen de la méthode Black-Scholes, en retenant les hypothèses suivantes :

- i) Juste valeur des actions ordinaires de 0 \$
- ii) Prix de levée de 0,25 \$
- iii) Taux d'intérêt sans risque de 1,93 %
- iv) Durée estimative de 1,5 années
- v) Volatilité prévue de 60 %

La juste valeur marchande de ces dérivés et de ce dérivé incorporé s'approche de 0 \$, aucune valeur ne leur a donc été attribuée.

c) La composante passif des débetures convertibles a été évaluée selon l'offre du marché pour des titres de créances dont les termes s'apparentent à ceux des débetures, mais n'étant pas accompagnée d'instruments détachables ni d'options de conversion. Ainsi, la Société a déterminé qu'un tel titre de créance aurait porté intérêt au taux de 16 %, et ainsi il aurait valu 2 120 823 \$ à son émission. La Société a attribué cette valeur à la composante passif des débetures convertibles.

d) L'option de conversion en Unités de la Société, constituant la composante des capitaux propres des débetures convertibles, a été évaluée au moyen de la méthode de la valeur résiduelle. Ainsi, après déduction des valeurs mentionnées ci-dessus du produit d'émission de 2 750 000\$, une valeur résiduelle de 363 417 \$ a été attribuée à la composante des capitaux propres des débetures convertibles.

La Société accroît la valeur comptable de la composante passif des débetures convertibles à leur valeur nominale par une imputation au bénéfice échelonnée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif de la débenture est de 20,11 %.

Le modèle utilisé dans l'évaluation des composantes dérivées comportent certaines hypothèses subjectives qui, une fois modifiées, pourraient entraîner une importante variation de la juste valeur estimative des composantes des débetures convertibles.

9 - DETTE À LONG TERME

	30 novembre 2008	31 mai 2008
Emprunt hypothécaire, montant nominal de 3 500 000 \$, portant à intérêt au taux préférentiel plus 2 % (6 % au 30 novembre 2008), garanti par Investissement Québec à 38,46 % (moyennant une prime annuelle de 2,5 % sur le montant de la garantie), par une garantie d'épargne de Neptune de 1 000 000 \$, par une hypothèque immobilière de 1er rang sur l'usine, une hypothèque mobilière de 1er rang sur l'universalité des biens meubles (à l'exception des créances et des marchandises) présent et futurs, corporels et incorporels, tangible et intangibles à l'exception de la propriété intellectuelle (laquelle est grevée d'une entente de nantissement négatif) et par une hypothèque mobilière de 2e rang sur l'universalité des créances et marchandises, déduction faite des frais financiers de 46 704 \$ amortis selon la méthode du taux effectif, remboursable en versements de capital mensuels de 41 667 \$ sur 7 ans.	3 453 296 \$	-
Emprunt hypothécaire, montant nominal de 1 200 000 \$ au 31 mai 2008, garanti par l'équipement de transformation et de laboratoire, dont le coût non amorti est de 2 051 092 \$ au 31 mai 2008, taux préférentiel majoré de 6,75 % (taux de 11,50 % au 31 mai 2008), remboursable par versements mensuels en capital de 26 650 \$, échéant en février 2010	-	560 350
Emprunt hypothécaire, solde en capital de 637 000 \$ au 31 mai 2008, garanti par l'universalité des biens, taux variable hebdomadaire déterminé par le prêteur plus 5 % (taux effectif de 12,06 % au 31 mai 2008), remboursable par versements mensuels en capital de 16 333 \$, échéant en septembre 2011	-	628 352
Emprunt hypothécaire, solde en capital de 975 000 \$ au 31 mai 2008, taux variable hebdomadaire déterminé par le prêteur plus 3 % (taux effectif de 10,59 % au 31 mai 2008), remboursable par versements mensuels en capital de 25 000 \$, échéant en septembre 2011	-	951 479
Emprunt hypothécaire, garanti par l'usine, taux fixe de 7,77 %, échéant en octobre 2016, remboursable en versements mensuels de 8 058 \$. Solde à renégocier dans 9 ans	-	804 137
Emprunt hypothécaire de deuxième rang représentant une balance de vente suite à l'acquisition de l'usine, montant nominal de 399 750 \$, garanti par l'usine, taux fixe de 10,25%, remboursable sur 5 ans en versements mensuels de 8 501 \$	-	294 027
Obligations relatives aux biens loués, taux d'intérêt variant de 6,17 % à 15,46 %, remboursables par versements mensuels moyens de 4 301 \$ (4 333 \$ au 31 mai 2008), échéant à différentes dates jusqu'en 2013	125 886	139 587
Contribution remboursable en vertu d'un programme de subvention fédérale destiné aux PME, sans garanti et intérêt, remboursable en 8 versements semestriels consécutifs 2 ans après la fin du projet	77 609	77 609
Contribution remboursable en vertu d'un programme de subvention fédérale destiné aux PME, sans garanti et intérêt, remboursable en 8 versements semestriels consécutifs 2 ans après la fin du projet	45 938	52 500
	3 702 729	3 508 041
Tranche à court terme de la dette à long terme	568 452	984 018
	3 134 277 \$	2 524 023 \$

Au cours de la période de 3 mois terminée le 30 novembre 2008, la Société a refinancé sa dette. Les dettes préalables ont été repayées avant échéance à même le capital de la nouvelle dette. La Société est assujettie à certaines restrictions en ce qui concerne le maintien de ratios

Également, La Société a renégocié et dispose dorénavant d'une marge de crédit d'opération autorisée de 1 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,75 % (5,75% au 30 novembre 2008). La marge de crédit garantie par une hypothèque mobilière de 1er rang sur l'universalité des créances et des marchandises, de 2e rang sur l'usine de production et par une hypothèque de 3e rang sur l'universalité des autres biens meubles présents et futurs, corporels et incorporels, tangibles et intangibles à l'exception de la propriété intellectuelle (laquelle est grevée d'une entente de nantissement négatif).

10 - CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

		30 novembre 2008	31 mai 2008
37 683 422	actions ordinaires émises et payées (37 481 797 actions en mai 2008)	24 953 096 \$	24 839 769 \$
1 100 000	bons de souscription détachables des débetures convertibles (a)	265 760	
31 618	bons de souscription (b)	-	62 825
		25 218 856 \$	24 902 594 \$

(a) : Le 9 octobre 2008, la Société a émis 1 100 000 bons de souscription. Se référer à la note 8.

(b) : Le 24 novembre 2008, la totalité des bons de souscription à un prix d'exercice de 3,50 \$ qui donne droit à une action ordinaire sont venus à échéance. Leur valeur comptable a été reportée au surplus d'apport.

	Nombre d'actions	Contrepartie
Actions ordinaires		
Solde au 31 mai 2006	34 292 290	17 002 009 \$
Émission dans le cadre d'un placement privé	1 500 000	4 500 000
Émission suite à l'exercice d'options sur actions	881 875	1 313 757
Émission suite à l'exercice de bons de souscription	55 382	303 881
Solde au 31 mai 2007	36 729 547	23 119 647
Émission suite à l'exercice d'options sur actions	752 250	1 720 122
Solde au 31 mai 2008	37 481 797	24 839 769
Émission suite à l'exercice d'options sur actions	201 625	113 327
Solde au 30 novembre 2008	37 683 422	24 953 096 \$

11 - PARTICIPATION SANS CONTRÔLE

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2008, la Société a cédé une partie du capital-actions de ses filiales Acasti Pharma et NeuroBioPharm qu'elle détenait auparavant à part entière en a) Acasti Pharma a émis de nouvelles unités dans le cadre de l'échange avec les actionnaires de Neptune en b) :

- a) Tel que décrit à la note 5, des actions rachetables non-articipantes des filiales ont été octroyées en paiement de redevances sur des ventes de licences aux filiales. La part attribuable à ces actions est présentée à leur valeur de rachat, à titre de passif à court terme.
- b) La Société a versé 9 380 \$ à Acasti Pharma suite à la cession de cette dernière à son obligation de payer les 9 380 355 notes payables par la Société de 0,001 \$. Le 17 et le 27 novembre 2008, Acasti Pharma a échangé 9 246 933 notes en contrepartie d'un nombre égal d'Unités de cette dernière correspondant pour chaque note à une action de catégorie A et un bon de souscription. La balance représentant 133 422 notes payables détenues par des étrangers pour lesquelles les lois applicables ne permettaient pas l'échange, a été payé en espèces le 27 novembre 2008.

Le capital-actions et les bons de souscription d'Acasti Pharma se détaillent comme suit :

Capital-actions :

"A" : votante (un vote par action), participante et sans valeur nominale.

"B" : votante (dix votes par action), non-participante, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5% sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégories B sont échangeables, au gré du détenteur, en actions de catégories A, sur une base de 1 pour 1, à partir du 1er janvier 2009. Les actions de catégories B sont rachetables au gré du détenteur à un prix 0,80 \$ par unité, sujet à certaines conditions.

"C" : non votante, non-participante, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5% sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégories C sont échangeables, au gré du détenteur, en actions de catégories A, sur une base de 1 pour 1, à partir du 1er janvier 2009. Les actions de catégories C sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,20 \$ par unité, sujet à certaines conditions.

Bons de souscriptions :

Série 2 : permet au détenteur d'acquérir une actions de catégorie A à un prix de 0,40 \$ par action pour une période de 24 mois.

Série 3 : permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,40 \$ par action jusqu'au 31 décembre 2010.

Série 4 : permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,25 \$ par action pour une période de 5 ans.

Série 5 : permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,30 \$ par action jusqu'au 31 décembre 2010.

La répartition du nombre de vote et de la participation entre la Société et les autres actionnaires d'Acasti Pharma au 30 novembre 2008 se détaille comme suit :

	Votes		Participation	
	Société	Autres actionnaires	Société	Autres actionnaires
- 9 247 035 actions de catégorie A	100	9 246 935	100	9 246 935
- 5 000 000 actions de catégorie B	49 500 000	500 000	-	-
- 26 000 000 actions de catégorie C	-	-	-	-
Total	49 500 100	9 746 935	100	9 246 935
% des votes et de la participation	84%	16%	0%	100%

Au 30 novembre 2008, la Société possède le contrôle du vote d'Acasti Pharma et a donc procédé à une consolidation des comptes de sa filiale. Les actionnaires sans contrôle ont droit à la totalité des bénéfices et pertes de la filiale en date de clôture de la période terminée le 30 novembre 2008, la Société est responsable des pertes de sa filiale jusqu'à la valeur de la participation des actionnaires sans contrôle, par conséquent 9 247 \$ de la perte de filiale a été attribuée aux actionnaires sans contrôle et a diminué la valeur des actionnaires sans contrôle au bilan de la Société.

12 - RÉGIME D'INTÉRESSEMENT AU CAPITAL

A) Régime d'intéressement au capital de la Société :

La Société a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société.

Les activités à l'intérieur du régime sont détaillées dans le tableau suivant :

	30 novembre 2008		31 mai 2008	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Options en cours, au début de l'exercice	4 468 437	2,92	4 970 000	2,58
Attribuées	961 000	2,50	520 000	6,59
Exercées	(201 625)	0,29	(752 250)	0,90
Annulées	(69 500)	3,81	(269 313)	5,99
Options en cours, à la fin de la période de 6 mois arrêtée le 30 novembre 2008	5 158 312	2,94	4 468 437	2,92
Options pouvant être exercées à la fin de la période de 6 mois, arrêtée le 30 novembre 2008	3 968 812	2,89	3 055 888	2,49

	Options en cours			Options exerçables	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courtir	Nombre d'options en cours	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
	\$				\$
0,25	0,25	1,31	1 314 125	1 314 125	0,25
1,00	1,00	2,10	458 000	458 000	1,00
2,50 à 3,00	2,56	2,63	1 757 000	821 000	2,63
3,50 à 4,00	3,80	2,57	100 000	55 000	3,64
4,25	4,25	3,12	20 000	9 000	4,25
5,50 à 5,75	5,59	2,16	945 000	747 500	5,58
7,25 à 7,50	7,30	1,45	564 187	564 187	7,29
			5 158 312	3 968 812	2,89

B) Régime d'intéressement au capital de la filiale Acasti Pharma :

Au cours de la période terminée le 30 novembre 2008, la filiale Acasti Pharma a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Le régime vise l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A. Le prix d'achat des actions visées par les options octroyées en vertu du régime correspond à 0,20 \$ soit un prix déterminé par la direction en l'absence de marché. En vertu de ce régime, 6 000 000 actions de catégorie A étaient réservées pour être émises. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration d'Acasti Pharma, de même que la durée des options qui ne peut toutefois excéder dix ans, selon les règles établies en vertu du régime. Tout octroi d'options en vertu du régime doit prévoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

Le régime d'intéressement au capital de la filiale Acasti Pharma tout comme les octrois d'options sont sous réserve d'obtenir l'approbation réglementaire requise et/ou de satisfaire aux autres conditions, le cas échéant.

Les activités à l'intérieur du régime sont détaillées dans le tableau suivant :

30 novembre 2008		
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$
Options en cours, au début de l'exercice	-	-
Attribuées	3 175 000	0,20
Annulées	-	-
Options en cours, à la fin de la période de 6 mois terminée le 30 novembre 2008	3 175 000	0,20
Options pouvant être exercées à la fin de la période de 6 mois, terminée le 30 novembre 2008	-	-

30 novembre 2008					
	Options en cours			Options exerçables	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir	Nombre d'options en cours	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
	\$				\$
0,20	0,20	9,84	3 175 000	-	-
			3 175 000	-	-

Lors de l'attribution, une valeur se rapprochant de 0 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions, par conséquent aucune charge n'a été constaté pour la période terminée le 30 novembre 2008.

Suite à l'offre d'échange et au transfert de la licence à la filiale Acasti Pharma, tel que décrit à la note 5, la Société a versé aux initiés et employés dédiés à la filiale un bonis d'une valeur totale inférieure à 1\$ dont 4 045 000 et 1 280 000 bons de souscriptions de série 4 respectivement aux initiés et autres employés détenteurs d'options d'achat d'actions de la Société n'ayant pas participé à l'offre d'échange pour les options d'achat détenues. Les dits bons de souscription seront libérés aux bénéficiaires sous réserve d'obtenir les approbations réglementaires et/ou de satisfaire aux autres conditions, le cas échéant. La valeur de ces bons de souscription a été établie au moyen de la méthode Black-Scholes, en retenant les hypothèses suivantes :

- i) Juste valeur des actions ordinaires de 0 \$
- ii) Prix de levée de 0,25 \$
- iii) Taux d'intérêt sans risque de 2,78 %
- iv) Durée estimative de 5 années
- v) Volatilité prévue de 60 %

Suite à l'évaluation, les bons de souscriptions de série 4 ont été évalués à moins de 1\$, par conséquent aucune charge n'a été constaté pour la période terminée le 30 novembre 2008.

13 - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de développer ses technologies et commercialiser ses produits, de financer ses activités de recherche et de développement, ses frais généraux et administratifs, ceux reliés à la protection de sa propriété intellectuelle, ses dépenses en immobilisations et de rencontrer ses obligations reliées au remboursement de sa dette. La Société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités de réglementation concernant son capital.

Depuis sa création, la Société a financé ses besoins en liquidités principalement grâce à une émission publique d'actions ordinaires, des placements privés avec ou sans bons de souscription et via l'émission de débentures convertibles. La Société optimise ses liquidités par des sources non dilutives telles que les crédits d'impôt à la recherche, les subventions, les revenus d'intérêts, ainsi que des revenus découlant d'ententes de partenariats et collaborations stratégiques.

La Société définit le capital de sorte à ce qu'il englobe le total des capitaux propres et des débentures convertibles.

La politique de la Société est de maintenir au minimum son niveau de dette. Au 30 novembre 2008, la Société a procédé avec succès avec une institution financière d'envergure la renégociation des prêts existants pour réduire ses charges d'intérêts et augmenter la capacité de son usine pour satisfaire à la demande croissante pour ses produits (Pour plus d'information se référer à la note 9). Au 30 novembre 2008, la Société disposait d'une marge de crédit d'opération de 1 000 000 \$, un montant de 1 000 000 \$ était à la disposition de la Société. Au 30 novembre 2008, la Société bénéficiait, pour l'agrandissement de son usine, d'une disponibilité de financement supplémentaire de 3 000 000 \$.

Au 30 novembre 2008, la trésorerie s'élève à 901 616 \$, les dépôts à terme s'élèvent à 3 428 400 \$ et les crédits d'impôt à la recherche à recevoir, à 563 545 \$, soit une somme totale de 4 893 561 \$. Au cours de la période de 3 mois terminée le 30 novembre 2008, la Société a levé des fonds supplémentaires via une débenture pour un montant net de 2 720 000 \$ après frais de financement. Ces fonds seront principalement utilisés pour l'acquisition d'une participation supplémentaire dans sa filiale Acasti Pharma, laquelle utilisera ce financement pour poursuivre ses études cliniques en cours. La Société ne prévoit pas avoir recours à du financement supplémentaire au cours des douze prochains mois pour financer ses activités courantes.

14 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles, et il résulte essentiellement des comptes clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de sa trésorerie, risque qu'elle gère en ne traitant qu'avec des institutions financières canadiennes de renom. La valeur comptable des actifs financiers de la Société qui sont présentés aux bilans consolidés représentent le montant du risque de crédit de la Société à la date du bilan, y compris les comptes clients. Ce montant, comptes clients compris, fluctue tout au long de l'exercice. Il est possible que la moyenne des comptes clients et du montant du risque de crédit de la Société pour une période intermédiaire en dépasse le solde à la date du bilan.

Le risque de crédit inhérent aux comptes clients de la Société est concentré puisqu'elle réalise la majeure partie de ses ventes auprès d'un petit groupe de distributeurs. Au 30 novembre 2008, l'ensemble de ses comptes clients étaient exigibles auprès de 22 débiteurs. La plupart des ventes sont assorties de modalités exigeant leur règlement dans les délais normaux propres à nos secteurs d'activités. Deux clients représentent 49 % (deux clients représentaient 43 % au 31 mai 2008) du total des comptes clients inclus dans les débiteurs.

La plupart des clients de la Société sont des distributeurs pour un territoire déterminé et sont des entreprises privées. Le profil et la solvabilité des clients de la Société varient énormément d'un client à l'autre. Si la situation financière d'un client se détériore, la Société pourrait être obligés de limiter ou de rompre les activités avec celui-ci, d'assumer un risque de crédit plus important à l'égard des achats futurs de ce client ou de comptabiliser des créances irrécouvrables à son égard. Ces changements risquent d'avoir un effet défavorable important sur les activités de la Société, les résultats consolidés d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie.

L'octroi de crédit aux clients est un exercice hautement subjectif et repose sur une évaluation de la situation financière de chaque client et de son dossier de paiement. La Société a instauré divers contrôles afin d'atténuer le risque de crédit, incluant une analyse de crédit auprès d'assureurs qui recommandent des limites de crédit et des modalités de paiement que la direction des finances de la Société examine et approuve. La direction des finances passe régulièrement en revue les montants maximums que les assureurs acceptent d'assurer pour chacun de nos clients. Un processus d'examen similaire aux clients réguliers est employé à l'égard des nouveaux clients. La Société a également établi des procédures de contrôles afin de demander des approbations de la haute direction, lorsqu'un client a utilisé la totalité du crédit qui lui a été accordé par les assureurs et qu'il demande l'envoi de marchandises. À l'occasion et lorsque les circonstances le justifient, la Société et ses clients concluent des opérations qui sont réglées par anticipation.

Même si les contrôles et procédés qu'emploie la Société en matière de crédit atténuent le risque de crédit, ils ne peuvent pas l'éliminer complètement et rien ne garantit qu'ils demeureront efficaces ou que les pertes sur créances de la Société continueront d'être peu élevées.

Sauf dans des circonstances exceptionnelles, les clients ne fournissent pas de garantie en échange du crédit qu'ils obtiennent. Les débiteurs exigibles auprès des clients sont couverts par une assurance, le total assuré se situe habituellement à 100 % du montant de la facturation, à l'exception de certains clients qui font l'objet d'ententes spécifiques. Les renseignements obtenus auprès de la société d'assurance sont le principal élément pris en compte dans le processus d'établissement des limites de crédit.

La Société ramène un compte client à sa valeur de réalisation prévue dès qu'elle détermine qu'elle ne pourra en recouvrer le plein montant et impute une telle réduction de valeur à ses résultats consolidés sauf si une provision pour créances douteuses a été constituée dans des exercices antérieurs, auquel cas le montant de dépréciation est porté en réduction de cette provision. La Société revoit le montant de cette provision en s'appuyant sur une évaluation, par client, de la recouvrabilité des comptes clients à chaque date de bilan, tenant compte à cette fin des montants en souffrance et de toute information suggérant qu'un client éprouve des problèmes de liquidité ou que la poursuite de ses activités est menacée.

Au 30 novembre 2008, le classement chronologique des comptes clients était le suivant :

Non en souffrance	2 984 173	\$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	398 601	
En souffrance depuis 31 jours à 120 jours	316 567	
En souffrance depuis 121 à 180 jours	401 224	
Comptes clients	4 100 565	
Moins provision pour créances douteuses	(25 500)	
	4 075 065	\$

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison des débiteurs, d'un dépôt à terme, d'une somme perçue d'avance et des créditeurs. Au 30 novembre 2008, les débiteurs libellés en euro représentent 8 345 € (155 438 € au 31 mai 2008) et ceux en dollars américains représentent 3 152 854 \$ US (3 934 824 \$ US au 31 mai 2008), le dépôt à terme libellé en dollars américains représente 0 \$ US (750 000 \$ US au 31 mai 2008), une somme perçue d'avance libellée en euro représentent 500 000 € (500 000 € au 31 mai 2008) et les créditeurs libellés en dollars américains totalisent 89 988 \$ US (88 909 \$ US au 31 mai 2008).

Environ 97 % des produits de la Société sont libellés en dollars américains. Une part négligeable, à l'exception des achats de matières premières, est libellée en devises étrangères. Il existe un risque financier en raison des fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Au cours de la période de six mois arrêtée le 30 novembre 2008, la Société a utilisé des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de change. Des fluctuations relatives aux taux de change pourraient causer des fluctuations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Les taux de conversion suivants sont ceux de la période de 6 mois arrêtée le 30 novembre 2008 :

	Taux moyen de la période de trois mois	Taux moyen de la période de six mois	Taux à la date du bilan
US en Cdn	1,1538	1,0909	1,2411

Compte tenu des positions en devises de la Société indiquées ci-dessus durant la période terminée le 30 novembre 2008, et en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées, toute variation des taux de change présentés dans le tableau précédent à la suite d'un renforcement de 5 pourcent de la devise locale aurait diminué le bénéfice net comme suit :

	US
Diminution du bénéfice net	(233 622 \$)

Un recul hypothétique de la devise locale de 5 pourcent, durant la période de 3 mois arrêtée le 30 novembre 2008, aurait eu une incidence équivalente, mais contraire, sur le montant en devise étrangère ci-dessus, en supposant que toute les autres variables sont demeurées les mêmes.

La Société conclue des contrats de change à terme pour acheter ou vendre des montants de devises dans l'avenir à des taux de change prédéterminés. Ces contrats de change à terme visent à protéger la Société du risque des fluctuations futures de taux de change. La juste valeur de ces instruments financiers dérivés a été établie selon les prix obtenus de l'institution financière de la Société pour des instruments financiers identiques ou similaires. Le tableau suivant résume la position de la Société au 30 novembre 2008 :

Échéance	Type	Montant	Taux	Juste valeur
27 février 2009	Vente	200 000 \$ US	1,2299	(2 240 \$)
31 mars 2009	Vente	200 000 \$ US	1,2291	(2 400 \$)
29 mai 2009	Vente	200 000 \$ US	1,2284	(2 540 \$)
30 juin 2009	Vente	200 000 \$ US	1,2279	(2 640 \$)
31 juillet 2009	Vente	200 000 \$ US	1,2274	(2 740 \$)
31 août 2009	Vente	200 000 \$ US	1,2269	(2 840 \$)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt est la suivante :

Trésorerie	Taux d'intérêt fixe à court terme
Dépôt à terme	Taux d'intérêt fixe à court terme
Emprunt bancaire	Taux d'intérêt variable à court terme
Dette à long terme	Taux d'intérêt variable et taux d'intérêt fixe
Débitures convertibles	Taux d'intérêt fixe

Le risque que la Société subisse une perte par suite d'une baisse de la juste valeur de ses dépôts à terme est limité puisque, malgré le fait qu'ils soient disponibles à la vente, ces dépôts à termes comportent des échéances à court terme et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance.

Une hausse hypothétique de 0,5 point de pourcentage des taux d'intérêt au cours de la période de 6 mois arrêtée le 30 novembre 2008 aurait réduit le bénéfice net de 5 200 \$. Une baisse hypothétique de 0,5 point de pourcentage aurait eu un effet contraire mais équivalent.

La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les sommes à court terme réinvesties dépendra de la variation des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers à court terme de la Société correspond approximativement à la juste valeur de ces éléments en raison de leur échéance rapprochée. Les dépôts à terme au montant de 1 115 000 \$, souscrits auprès d'une institution financière canadienne disposant d'une cote de crédit élevée, venaient à échéance le 30 novembre 2008 et portaient intérêt entre 3,55 % et 4,20 %. La filiale Acasti Pharma dispose d'un dépôt à terme au montant de 2 000 000 \$ échéant le 23 octobre 2009 et portant intérêt à 2,60 %. La Société a renouvelé un montant de 1 115 000 \$ de ses dépôts à terme pour une période de 12 mois à partir du 1er décembre 2008 à un taux d'intérêt de 1,75 %. Ces dépôts à terme sont encaissables en tout temps au gré de la Société.

La juste valeur de l'emprunt hypothécaire à taux variable est équivalente à la valeur comptable étant donné qu'il porte intérêt à un taux qui varie en fonction du taux du marché.

La juste valeur des emprunts garantis, non garantis et des obligations relatives aux biens loués est déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires. La juste valeur est équivalente à la valeur comptable.

Se référer à la note 8 pour la juste valeur marchande des débitures convertibles et les divers instruments financiers y afférents.

Les contributions remboursables du programme de subvention fédérale ne portent pas intérêt. La juste valeur est non établie, car les termes et conditions équivalents sont difficilement identifiables sur le marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à leurs échéances. La Société gère le risque de liquidité par le biais de sa structure financière et de son levier financier, tel qu'indiqué à la note 13. Elle gère également le risque de liquidité en assurant la surveillance continue du flux de trésorerie actuel et éventuel. Le comité de vérification ainsi que le conseil d'administration examinent et approuvent les budgets d'exploitation de la Société, et examinent les principales transactions effectuées en dehors des activités normales.

Les passifs financiers qui exposent potentiellement la Société à un risque de liquidité consistent en des sommes perçues d'avance sur un contrat de partenariat et collaboration, tel qu'indiqué à la note 6. Un de ces passifs financiers à une échéance court terme si la Société ne rencontre pas certains jalons de développement. En ce qui concerne les créateurs, l'échéance est à court terme. La direction considère que ce risque est faible, ses obligations financières pouvant être honorées par l'utilisation de la marge de crédit nouvellement renégociée.

Paiements exigibles pour les périodes (en millier de dollars) :

	Total	Moins d'un exercice	2 à 3 exercices	4 à 5 exercices	Au-delà de 5 exercices
Obligations contractuelles					
Dettes à long terme	3 500	125	1 000	1 000	1 375
Emprunts garantis par des investissements dans des contrats de location *	133	18	111	4	-
Contrats liés à la recherche	300	-	300	-	-
Divers location exploitation	460	24	194	191	51
Total des obligations contractuelles	4 393	167	1 605	1 195	1 426

* Incluant les frais d'intérêt

Au total des obligations contractuelles s'ajoutent une option d'achat signifiée de 275 000 \$ pour l'acquisition d'une propriété intellectuelle.

15 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

En décembre 2008, la Société a procédé à une réorganisation du capital-actions de sa filiale à part entière NeuroBioPharm. Les 45 000 000 d'actions de catégorie E émis, tel que décrit à la note 5, ont été échangés pour 5 000 000 d'actions de catégorie B, 35 000 000 d'actions de catégorie C, 7 000 000 de bons de souscription de série 4 et 3 000 000 de bons de souscription de série 5. Lors de cette réorganisation pour les initiés et autres employés dédiés à la filiale, 3 800 000 et 1 200 000 de bons de souscription de série 4 (prix d'exercice 0,10\$, durée de 5 ans) ont été versés en bonis aux initiés et autres employés respectivement. Les dits bons de souscription seront libérés aux bénéficiaires sous réserve d'obtenir les approbations réglementaires et/ou de satisfaire aux autres conditions, le cas échéant.

En décembre 2008, un jugement a été rendu contre la Société. Le juge a déterminé que la Société n'avait pas exercé son option d'achat de la propriété intellectuelle en août 2004 tel que la Société le prétend, donc qu'elle devait payer des royalties supplémentaires de 1 031 134 \$ en plus des frais de 145 000 \$

Le juge a de plus fixé à 1 776 000 \$ le prix d'acquisition de la propriété intellectuelle alors qu'elle était établie à 275 000 \$. Il a indiqué que la Société avait 45 jours pour exercer son option et qu'elle devait payer immédiatement 275 000 \$.

La Société a déjà porté le jugement en appel et a demandé la suspension immédiate de son exécution.

La Société ne partage pas les conclusions du jugement et elle est d'avis que ses arguments sont fondés, c'est pourquoi elle fait appel à ce jugement. La Société demeure confiante que ses droits seront reconnus en appel.

Quant au prix d'exercice fixé par le juge à 1 776 000 \$, si la Cour d'appel confirmait le jugement et concluait que l'option n'a pas été exercée, la Société pourrait, sans préjudice à ses opérations, se raviser et ne pas procéder à l'exercice de cette nouvelle option et conséquemment de ne pas avoir à payer ce montant.

Quant aux royalties, le juge ordonne à la société de payer des royalties additionnelles aux chercheurs et à l'université canadienne, sur des montants imputables principalement au conditionnement. Suite à la décision de la cour d'appel, si des royalties supplémentaires étaient payables elles demeurent toutefois peu significatives.

16 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Informations descriptives sur les secteurs isolables

La Société compte trois secteurs d'activités isolables structurés par entité légales : le premier secteur étant de produire et commercialiser des produits nutraceutiques (Neptune), le second de développer et commercialiser des applications médicales et pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires (Acasti Pharma) et le troisième de développer et commercialiser des applications médicales et pharmaceutiques pour les maladies neuro-dégénératives ou neurologiques (NeuroBioPharm).

Les tableaux suivants présentent l'information par secteur :

	Période de 6 mois terminée le 30 novembre, 2008				
	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Ajustements	Total
Ventes et entente de partenariat et collaboration	4 736 945	\$ -	\$ 80 000	\$ -	\$ 4 816 945
Coût des ventes et charges d'exploitation (excluant l'amortissement et la rémunération reliée aux options sur actions)	4 210 484	219 959	-	-	4 430 443
Rémunération reliée aux options sur actions	1 640 795	-	-	-	1 640 795
Frais de recherche et de développement	416 734	150 252	251 875	-	818 861
Frais financiers	282 988	257	-	-	283 245
Amortissement	344 036	586	-	-	344 622
Revenus d'intérêts	8 497	-	-	-	8 497
Gain de change	860 251	-	-	-	860 251
Redevances versées en actions rachetables au gré du détenteur	(137 000)	-	-	-	(137 000)
Perte attribuée aux actionnaires sans contrôle de la filiale Acasti Pharma	-	-	-	9 247	9 247
Perte nette et perte nette étendue	(1 426 343)	(371 055)	(171 875)	9 247	(1 960 026)
Trésorerie	405 401	496 215	-	-	901 616
Dépôts à terme	1 428 400	2 000 000	-	-	3 428 400
Actif total	14 348 666	2 612 118	58 125	-	17 018 909

Période de 3 mois terminée
le 30 novembre,
2008

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Ajustements	Total
Ventes et entente de partenariat et collaboration	2 411 322	\$ -	\$ 40 000	\$ -	\$ 2 451 322
Coût des ventes et charges d'exploitation (excluant l'amortissement et la rémunération reliée aux options sur actions)	2 455 301	120 306	-	-	2 575 607
Rémunération reliée aux options sur actions	879 566	-	-	-	879 566
Frais de recherche et de développement	218 022	113 343	125 937	-	457 302
Frais financiers	119 661	257	-	-	119 918
Amortissement	162 455	586	-	-	163 041
Revenus d'intérêts	1 161	-	-	-	1 161
Gain de change	540 889	-	-	-	540 889
Redevances versées en actions rachetables au gré du détenteur	(137 000)	-	-	-	(137 000)
Perte attribuée aux actionnaires sans contrôle de la filiale Acasti Pharma	-	-	-	9 247	9 247
Perte nette et perte nette étendue	(1 049 938)	(234 493)	(85 937)	9 247	(1 361 121)
Trésorerie	405 401	496 215	-	-	901 616
Dépôts à terme	1 428 400	2 000 000	-	-	3 428 400
Actif total	14 377 728	2 612 118	29 063	-	17 018 909

Information d'ordre géographique

Tous les actifs de la Société et de ses filiales (Acasti Pharma et NeuroBioPharm) sont situés au Canada.

Les ventes de la Société selon la région de domiciliation du client se répartissent comme suit :

	Périodes de 3 mois terminées les 30 novembre,		Périodes de 6 mois terminées les 30 novembre,	
	2008	2007	2008	2007
Canada	174 \$	214 523 \$	47 489 \$	244 083 \$
États-Unis	2 177 300	1 138 610	4 063 539	2 276 665
Europe	230 461	339 887	593 005	792 000
Asie / Océanie	3 387	475 789	32 912	941 397
	2 411 322 \$	2 168 809 \$	4 736 945 \$	4 254 145 \$

Les ventes ci-dessus excluent les revenus d'une entente de partenariat et collaboration.

Informations sur les principaux clients

Au cours de la période de 6 mois arrêtée le 30 novembre 2008, la Société a réalisé des ventes s'élevant à 3 013 254 \$ auprès de trois client (1 701 230 \$ proviennent de quatre clients en 2007).

17 - CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes au mode de présentation adopté pour la période courante.